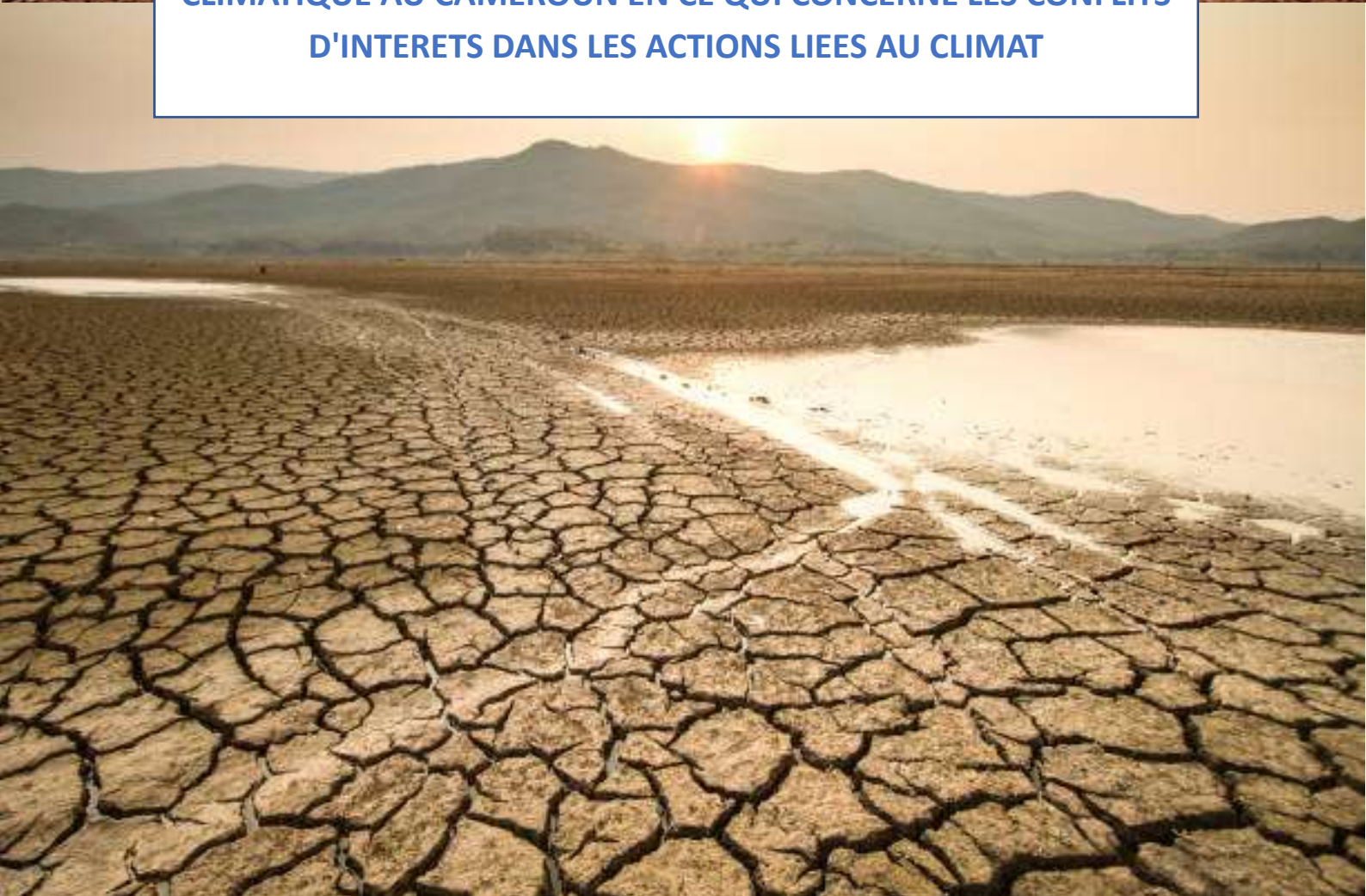




**NOTE POLITIQUE SUR L'ETAT DE LA GESTION DU FINANCEMENT
CLIMATIQUE AU CAMEROUN EN CE QUI CONCERNE LES CONFLITS
D'INTERETS DANS LES ACTIONS LIEES AU CLIMAT**



WAVERLEYST FOUNDATION



**Transparency
International Cameroon**
Membre ECOSOCC – Union Africaine

INTRODUCTION

Cette note politique a pour but de faire d'attirer l'attention des décideurs et l'opinion publique sur la gestion des financements climatiques au Cameroun en mettant l'accent sur les conflits d'intérêts existants entre les différentes parties prenantes. Les informations contenues dans cette note de politique sont les résultats des entretiens menés auprès des personnes ayant travaillé dans les projets climatiques au Cameroun. Vu la sensibilité de la question abordée, ces personnes ainsi que leurs organisations ont préféré rester sous-anonymat. Par ailleurs, plusieurs documents disponibles en lignes sur les financements climatiques au Cameroun ont également été consultés. Ce document va s'articuler autour des points tels que l'état actuel de la gestion des finances climatiques (I), les financements climatiques reçus par le Cameroun depuis la signature de l'accord de Paris (II), les causes et conséquences des conflits d'intérêts dans la gestion des finances climatiques (III), la conclusion et les recommandations (IV). Notre note de politique va s'inspirer des initiatives nationales à l'instar de la REDD+, le CAFI etc ainsi que des projets mises en œuvre par les ONGs avec le soutien des partenaires techniques.

I. ETAT ACTUEL DE LA GESTION DES FINANCES CLIMATIQUES AU CAMEROUN

La gestion des projets climatiques au Cameroun s'inscrit dans une historique présentée comme suit :

Le Cameroun fait partie des pays du bassin du Congo qui avaient signé et ratifié les trois Conventions (Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC), Convention sur la Diversité Biologique (CDB), Convention sur la Lutte contre la Désertification (CLD)) après leur adoption lors du sommet de Rio ou sommet de la Terre organisé à Rio de Janeiro, au Brésil, en 1992.

La ratification de ces conventions par le Cameroun l'a conduit à des reformes à la fois institutionnelles et légales afin de mettre en œuvre de manière efficace les conventions signées. Près de deux décennies plus tard, en 2015, le Cameroun a signé et ratifié l'accord de Paris sur le climat, marquant ainsi sa détermination à lutter contre les changements climatiques. Peu avant la signature de l'accord de Paris, le Cameroun a entrepris des actions afin de structurer la lutte contre les changements climatiques au Cameroun. Sur le plan de la gouvernance, le décret de création de l'ONACC (Observatoire National sur les Changements Climatiques) a été publié en 2009. Par la suite, l'Etat du Cameroun a mis sur pied un comité de pilotage REDD+ dont les principaux membres sont : les représentants des ministères impliqués dans la lutte contre les changements climatiques, les représentants de la société civile et des institutions de recherche et enfin les partenaires au développement. La plateforme REDD+, Changement Climatique a également été mise en place à partir de 2010 et constitue un cadre d'échange et de concertation pour les organisations de la société civile sur les questions de changement climatique.

Le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) a été désigné comme tutelle en matière de lutte contre les changements climatiques. Le Secrétariat Technique-REDD+(ST-REDD+) a ainsi été mis sur pied par le MINEPDED pour l'encadrement et le suivi des initiatives REDD+ et des changements



climatiques en 2012, venant ainsi compléter la liste des institutions mises en place par l'Etat pour suivre les actions menées dans le sens de la lutte contre le changement climatique au Cameroun.

A partir de 2012, le Cameroun comme la plupart de pays du bassin du Congo s'est lancé dans la rédaction de sa stratégie nationale REDD+. Il entreprend, deux ans plus tard, en 2014, la rédaction de son Plan National d'Adaptation au Changement Climatique. Ces documents de stratégie sont respectivement validés en 2018 et 2016.

Parallèlement à l'élaboration de toutes ces stratégies, des projets pilotes de lutte contre le changement climatique ont émergé au niveau national. Il s'agit notamment du projet PSE porté par le Centre pour l'Environnement et le Développement (CED) à partir de 2009, et du projet REDD+ Ngoyla-Mintom porté par le WWF à partir de 2012. D'autres initiatives pilotes sur le climat ont vu le jour quelques années plus tard, et portées par le PNDP, la FTNS, l'UICN, et certaines institutions de recherche telles que le CIFOR et l'ICRAF.

Les projets pilotes sont mis en œuvre grâce aux financements qui proviennent de sources diverses. La stratégie nationale REDD+ a été financée par la Banque Mondiale tandis que le projet pilote REDD+ Ngoyla-Mintom a été financé par l'Union Européenne. Le projet PSE de CED avait bénéficié du financement du DFID (Department for International Development) devenu FCDO (Foreign, Commonwealth and Development Office) pendant que le projet REDD+ du PNDP avait bénéficié du financement du Fonds du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D). Tous ces financements obéissent à des principes élaborés par ces bailleurs qui sont consignés dans leurs politiques. C'est ainsi qu'il existe le document de politique de la banque mondiale sur le financement des projets, la politique de WWF, la politique de financement du FCDO, pour ne citer que celles-ci

Quant aux bénéficiaires de ces financements, ils ont pour la plupart des manuels de procédures plus ou moins clairs en matière de gestion de leurs organisations y compris la procédure de recrutement des ressources humaines avec lesquelles elles doivent travailler et des organisations partenaires ou d'autres prestataires avec qui ils doivent mettre en œuvre le projet.

Malgré toutes ces dispositions prises par les bailleurs et les porteurs de projets climatiques, certaines initiatives sont émaillées de conflits d'intérêts, malheureusement. Ils constituent de vrais goulots d'étranglement à la réussite desdites initiatives.

II. FINANCEMENTS CLIMATIQUES REÇUS PAR LE CAMEROUN DEPUIS LA SIGNATURE DE L'ACCORD DE PARIS DE DECEMBRE 2015

Le Cameroun a bénéficié d'un certain nombre de financements pour lutter contre les changements climatiques depuis la signature de l'accord de Paris. Ces financements sont de sources diverses. Entre 2015 et 2020, le Cameroun a mobilisé environ 213,76 millions de dollars US, soit environ **117,56 milliards FCFA** pour les activités prévues ou en lien avec la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris. Ce montant est constitué des ressources mobilisées au niveau national (83,29 milliards FCFA soit 70,84%) et international (34,28 milliards FCFA soit 29,16%) (MINEPDED, 2021)

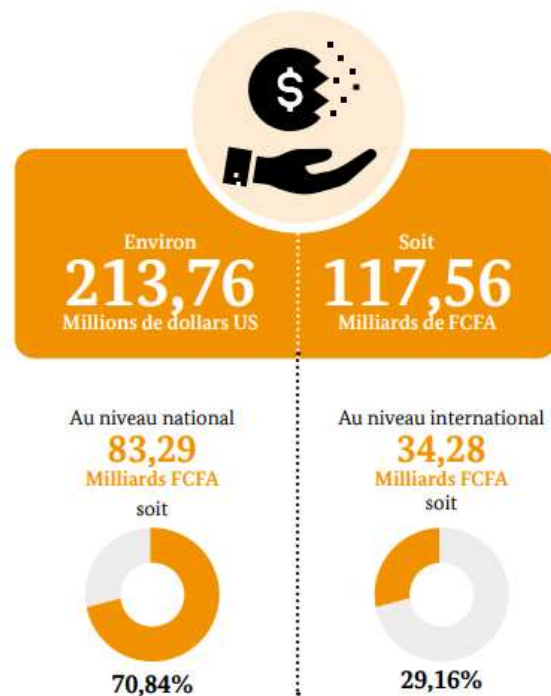


Figure 1: Bilan du financement reçu par le Cameroun pour le climat entre 2015 et 2020

Source : MINEPDED, 2021

Plus récemment en 2024, le Fonds Monétaire International (FMI) a doté le Cameroun d'un montant de **111 milliards de FCFA** pour soutenir son engagement dans la lutte contre les changements climatiques (Investir au Cameroun, 2024). Un peu avant ce financement du FMI, le Cameroun avait reçu un an plus tôt, en 2023, 330 millions de dollars dédiés au renforcement de la connectivité et la résilience climatique dans la région de l'Extrême-Nord, et de l'amélioration de l'accès aux infrastructures de base (BM, 2023). La mobilisation des financements climatiques se poursuit auprès des partenaires multilatéraux notamment le Fonds Vert Climat, la BAD, l'UE et d'autres partenaires bilatéraux tels que le Japon, l'Allemagne, la Norvège, etc.

III. CAUSES ET CONSEQUENCES DES CONFLITS D'INTERETS DANS LA GESTION DES FINANCES CLIMATIQUES ET ACTIONS LIEES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE AU CAMEROUN

Un **conflit d'intérêts** est défini comme « une situation dans laquelle les intérêts – privés ou autres – d'un agent public sont de nature à influencer ou à paraître influencer sur l'exercice impartial et objectif de ses fonctions officielles » (Reed, 2008). En d'autres termes, il s'agit d'une situation où une ou plusieurs personnes ou institutions sont au centre d'une prise de décision où leur objectivité et leur neutralité peuvent être remises en cause.

III.1. CAUSES DES CONFLITS D'INTERET

Les conflits d'intérêts tels que présentés dans cette partie s'inspirent de l'observation faite sur les initiatives publiques et privées en lien avec les changements climatiques au Cameroun.

Plusieurs causes peuvent être soulevées :

III.1.1. Proximité entre bailleurs, porteurs de projet et partenaires de mise en œuvre

La proximité entre bailleurs, porteurs de projet et partenaires de mise en œuvre sont à l'origine de la plupart des conflits d'intérêts dans les projets climatiques. Ces proximités sont créées à travers les liens d'amitié ou de parenté. Elles peuvent influencer l'orientation des financements vers les porteurs de projet, et les partenaires de mise en œuvre du projet. Dans ce cas, le bailleur va faire prévaloir ses liens d'amitié ou de parenté au détriment de l'objectivité dans l'attribution de financement aux porteurs de projet. Dans le cas d'une proximité entre le porteur de projet et les partenaires d'exécution, le choix du partenaire d'exécution ne sera pas du tout objectif. Ce genre de situation rend parfois la mise en œuvre des projets climatiques inefficace.

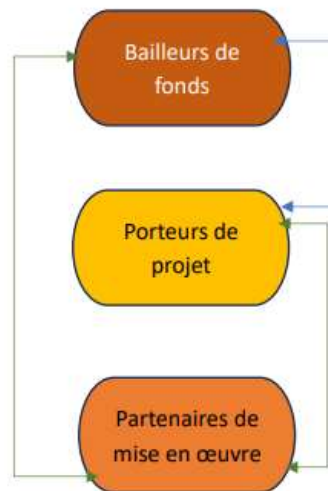


Figure 2: Schématisation de différents types de proximité (TI, 2024)

III.1.2. Proximité entre le porteur de projet/partenaires de mise en œuvre et sa ressource humaine

Le recrutement de la ressource humaine dédiée à la mise en œuvre des projets climatiques est crucial, car il permet de désigner, selon les compétences recherchées, les personnes qui vont mettre en œuvre le projet. Si ce recrutement se fait de manière complaisante, le projet pourra en pâtir. Il arrive dans certains cas que les proximités entre les candidats et le porteur de projet ou le partenaire de mise en œuvre, les détournent de leurs objectivités. Ces proximités peuvent provenir de liens d'amitié passée ou présente ou de parenté.

III.1.3. Respect de l'aspect genre

Le respect de l'aspect genre est pratiquement inexistant lorsque le conflit d'intérêt n'est pas réglé. Ni l'attribution des financements, encore moins le recrutement des ressources humaines ne s'accommoderont avec les exigences de l'aspect genre en cas de conflits d'intérêt non réglés (source). A contrario, dans la REDD+, le respect de l'aspect genre a pu se ressentir dans l'élaboration du mécanisme des partages des bénéfices et dans la mise en œuvre de ce mécanisme de partage des bénéfices auprès des bénéficiaires des projets climatiques.

III.2. CONSEQUENCES DES CONFLITS D'INTERETS

Les conflits d'intérêts (CI) ont de nombreuses conséquences lorsqu'elles ne sont pas évitées. La première conséquence est la **promotion de l'incompétence et de la médiocrité**. Le choix du bénéficiaire du financement n'étant pas objectif, on ne choisira pas forcément le meilleur. Ceci aura un impact négatif sur la mise en œuvre du projet. Les CI amènent à une perte de crédibilité de la part du porteur de projet vis-à-vis de son bailleur. Cette situation rend généralement les bailleurs méfiants, car ils auront le sentiment que les financements apportés au porteur de projet ne seront pas gérés de manière rigoureuse afin de produire les résultats escomptés. On assiste dans certains cas à des CV totalement fictifs, taillés sur mesure pour l'offre à laquelle on veut postuler lorsqu'un parent, un ami, ou une connaissance cherche à placer l'un des siens. Cette situation a été à l'origine de l'arrêt de certains financements climatiques au Cameroun.

IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Au demeurant, on peut relever que les conflits d'intérêt ont pu exister dans certains projets climatiques au Cameroun, notamment les initiatives REDD+. La résiliation du contrat de collaboration entre l'Etat du Cameroun et la Banque Mondiale concernant l'appui au développement d'un cadre institutionnel REDD+ au Cameroun serait dû aux conflits d'intérêt observés. Des investigations menées par Transparency International Cameroon, ont permis d'observer que dès la mobilisation des équipes du Secrétariat technique il existait des proximités assez suspectes entre les recruteurs et les recrutés. Les termes de référence étaient parfois calqués sur les Curriculum vitae de ceux qui ont été laissant transparaitre des éléments de collisions. Cette s'est probablement produit dans d'autres projets pilotes REDD+ au Cameroun car très peu produit les résultats escomptés.

Eu égard à ce qui précède, Il est tout à fait impératif de créer des conditions qui pourraient réduire les conflits d'intérêts, à défaut de les éliminer complètement. Pour cela, des **recommandations** suivantes doivent être mises en oeuvre :

- Veiller aux respects stricts des politiques des bailleurs de fonds en matière de financement des projets climatiques ;
- Veiller au respect scrupuleux des manuels de procédure élaborées par les porteurs de projet ainsi que le code éthique lorsqu'il en existe ;
- Procéder à une révision des politiques des bailleurs et des manuels des procédures des porteurs de projet s'ils ne sont pas assez clairs sur les mécanismes d'évitement des conflits d'intérêts ;
- Faire recours au cabinet de recrutement pour le recrutement du personnel dans les projets climatiques ;
- Rédiger en cas de besoin, un code éthique uniquement pour le recrutement de la ressource humaine, et des financements de projet climatique.



V. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Reed, Q., 2008. Sitting on the Fence: Conflict of interest and how to regulate them. U4 Anticorruption Resource Centre, U4 Issue 2008:6. <http://www.u4.no/publications/sitting-on-the-fenceconflicts-of-intere>
- Banque Mondiale, COMMUNIQUÉ DE PRESSE N : 2023/077/AFW}
- MINEPDED, 2021 : *Bilan des cinq années de la mise en œuvre de l'accord de paris au Cameroun*
- [https://www.investiraucameroun.com/environnement/3001-20258-lutte-contre-les-changements-climatiques-le-cameroun-obtient-un-financement-de-plus-de-111-milliards-de-fcfa-du-fmi#:~:text=\(Investir%20au%20Cameroun\)%20%2D%20Le,dollar%2C%20en%20faveu r%20du%20Cameroun.](https://www.investiraucameroun.com/environnement/3001-20258-lutte-contre-les-changements-climatiques-le-cameroun-obtient-un-financement-de-plus-de-111-milliards-de-fcfa-du-fmi#:~:text=(Investir%20au%20Cameroun)%20%2D%20Le,dollar%2C%20en%20faveu r%20du%20Cameroun.)

